

La Sèvre, ses côteaux et moulins entre Vertou et La Haye-Fouassière

Une randonnée proposée par tonioc



Randonnée n°922549

Cette randonnée se déroule très majoritairement sur des chemins. Allant de village en village, elle offre une belle variété de paysages : on trouvera à la fois des points de vue très dégagés sur le vignoble et la vallée de la Sèvre Nantaise, et des passages boisés, notamment en bord de Sèvre. À découvrir en toute saison, les couleurs et lumières offrant des plaisirs toujours renouvelés !

Durée :	3h 40	Difficulté :	Moyenne
Distance :	12,35 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	40 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	44 m	Commune :	Vertou (44120)
Point haut :	49 m		
Point bas :	3 m		

Description

Le départ est proposé au Port de la Ramée sur la commune de Vertou. Pour s'y rendre depuis Vertou, prendre la D59 en direction de Saint-Fiacre-sur-Maine, et à gauche C203 "Sèvre Nantaise, La Ramée", aller tout droit (Impasse du Port de la Ramée).

(D/A) Depuis le parking, partir en ayant la Sèvre sur sa droite, longer la carrière puis remonter sur la route à gauche.

(1) Après le petit bois, prendre à droite le chemin qui longe les vignes. Suivre ce chemin à gauche puis à droite pour laisser le Moulin de la Faubrière sur sa gauche.

Dépasser le moulin et prendre à gauche sur 100m, puis virer à droite et continuer sur le chemin jusqu'à rejoindre la route.

(2) Emprunter la route à gauche, traverser la route (D359) et continuer jusqu'au croisement. Prendre alors le chemin qui part en diagonale à droite de la maison et passer devant le Moulin des Landes (gîte). Rejoindre la route.

(3) La prendre à droite sur 60m puis virer à gauche dans le chemin dans les vignes. Au croisement suivant, poursuivre en face, légèrement à gauche, et rejoindre la route au lieu-dit la Caillaudière. Prendre la route à gauche sur 50m.

(4) Virer dans le chemin à droite entre deux maisons. Suivre ce chemin jusqu'aux premières maisons, puis obliquer à droite dans le chemin entre les maisons. Suivre la route à gauche, puis encore à gauche, le Chemin de l'Orme. Poursuivre jusqu'au village de la Cornillère, et aller jusqu'à la route.

(5) Prendre la Rue du Calvaire à droite sur 100m, puis à droite le Chemin de l'Étang. Au bout de l'étang, suivre le chemin à gauche. Après environ 300m, prendre sur la gauche, puis à droite pour rejoindre le village de la Denillère. Suivre la route à gauche jusqu'au croisement

(6) Tourner à droite Rue de la Denillère et poursuivre sur le chemin en face. Arrivé sur la route, prendre à droite jusqu'au croisement de la route de la Massonnière.

(7) Emprunter la route qui part en face légèrement sur la gauche pour rejoindre le Pas Baril. Dans le hameau, laisser deux rues à droite et prendre à gauche l'Impasse du Rôt.

(8) Aller ensuite à gauche sur le chemin balisé "Circuit de la Chaussée des Moines". Suivre ce chemin en coupant deux routes.

Points de passages

- D/A Port de la Ramée**
N 47.155624° / O 1.43779° - alt. 12 m - km 0
- 1 Petit bois à droite**
N 47.154624° / O 1.423689° - alt. 28 m - km 1.6
- 2 À gauche sur la route**
N 47.156773° / O 1.415412° - alt. 44 m - km 2.49
- 3 À droite à la route**
N 47.165092° / O 1.409975° - alt. 42 m - km 3.62
- 4 La Caillaudière**
N 47.167441° / O 1.413537° - alt. 38 m - km 4.36
- 5 La Cornillère**
N 47.165997° / O 1.422842° - alt. 27 m - km 5.26
- 6 La Denillère**
N 47.166435° / O 1.43485° - alt. 26 m - km 6.48
- 7 La Massonnière**
N 47.169061° / O 1.44706° - alt. 37 m - km 7.59
- 8 Le Pas Baril**
N 47.171453° / O 1.453626° - alt. 33 m - km 8.24
- 9 La Cassardière**
N 47.164261° / O 1.453196° - alt. 35 m - km 9.15
- 10 Calvaire**
N 47.158002° / O 1.456394° - alt. 30 m - km 10.05
- 11 Prendre à gauche - Sèvre Nantaise (rivière) - Affluent de la Loire**
N 47.154081° / O 1.450699° - alt. 11 m - km 11.11
- 12 Confluence de la - Maine (rivière) - Affluent de la Sèvre Nantaise**
N 47.153041° / O 1.444914° - alt. 4 m - km 11.61

D/A Port de la Ramée
N 47.155536° / O 1.437811° - alt. 11 m - km 12.35

300m après la deuxième, partir sur la gauche Rue de la Cassardière.

(9) Après les premières maisons, prendre à droite le Chemin du Chiron. 50m plus loin, obliquer à gauche, traverser la route (D59), et poursuivre en face toujours tout droit.

(10) Au calvaire, prendre la route à gauche, dépasser les vergers et suivre le chemin à droite pour rejoindre la Sèvre.

(11) prendre à gauche, longer la Sèvre ((12) confluence de la Maine), jusqu'au Pont de la Ramée et traverser la route pour aller rejoindre le point de départ en continuant à suivre la Sèvre (D/A).

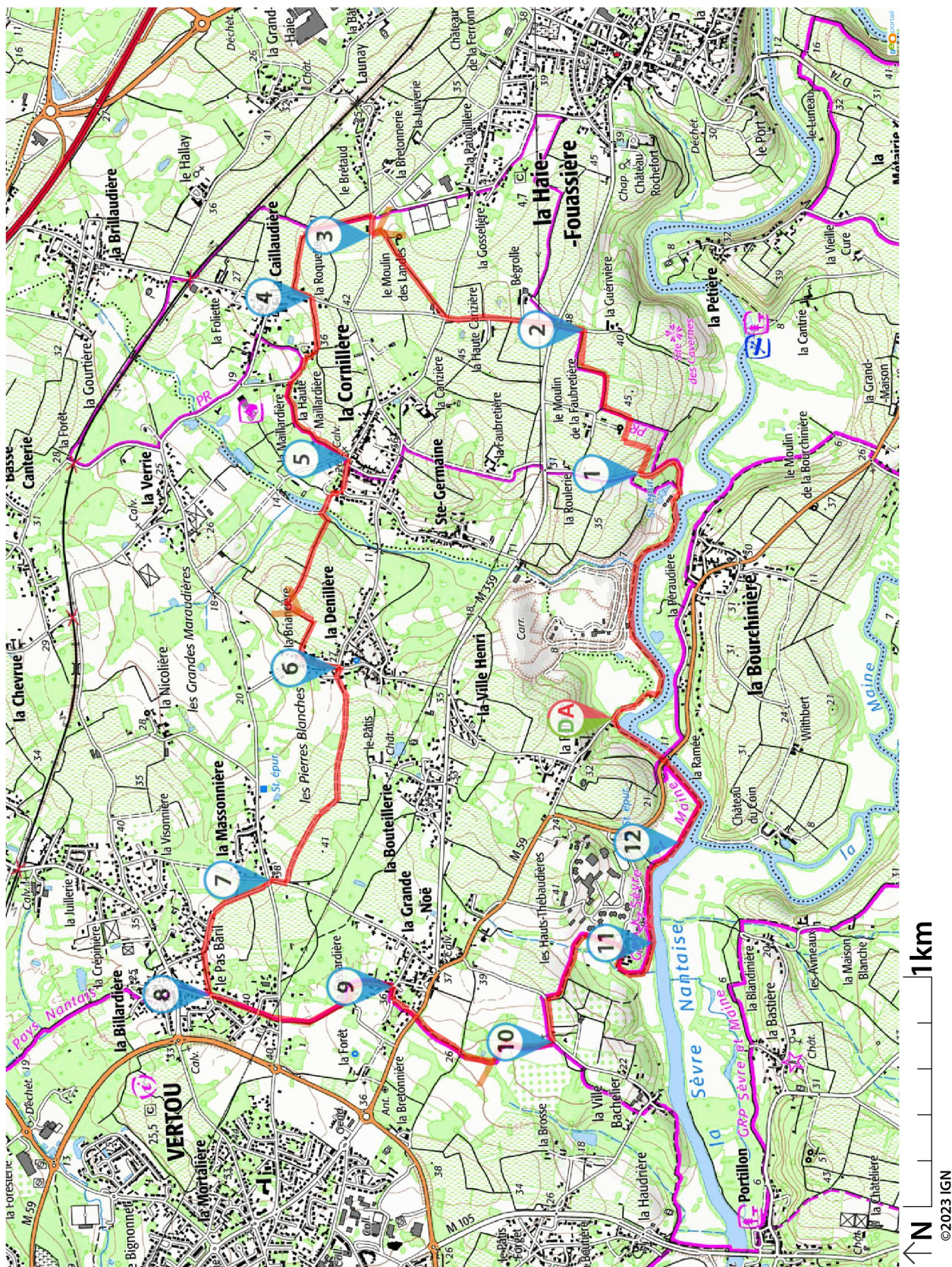
Informations pratiques

En cas de crue de la Sèvre, une partie du circuit au niveau de la carrière est inondable.

Certains chemins, sont assez gras en hiver, mais restent praticables avec des chaussures adéquates (chaussures montantes de préférence et étanches).

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-la-sevre-ses-coteaux-et-moulins-entre-ve/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



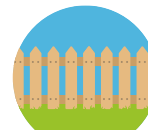
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.